



Désaccord choix de l'acquéreur vente en indivision

Par Mimil88

Bonjour,

Suite au décès de ma grand-mère, je suis devenue propriétaire en indivision avec d'autres membres de la famille, d'une maison. Nous sommes tous d'accord pour la vendre et avons, à ce jour, 2 offres d'achat. L'un des membres de l'indivision n'est pas d'accord pour la céder à l'un des acquéreurs pour des raisons personnelles. Ma question est de savoir si nous pouvons passer outre son refus de vendre à cette personne si nous ne sommes pas d'accord avec lui et choisissons cet acheteur ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez vendre votre part à qui vous voulez, si tant est que vous la proposiez d'aboord aux autres indivisaires .

M'enfin l'acheteur ne veut peut être pas acheter deux parts sur 3 ...

Par delà, vous êtes bloqué et je ne pense pas qu'une procédure de sortie d'indivision longue et couteuse vous donne satisfaction : tout ce que cela provoque si aucune possibilité de trouver un accord pour vendre, c'est une vente aux enchères (des années après donc)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas passer outre.

Vendez à l'autre candidat ... Ce sera plus simple, plus rapide et moins coûteux que de partir en procédure.

Par kang74

Ou alors racheter la part de l'indivisaire récalcitrant (m'enfin mettez en parallèle les frais de notaire inhérent à ce rachat /à ce que vous allez gagner avec cet acheteur ...)

Par Rambotte

Bonjour.

Sachant que l'indivisaire récalcitrant comprendra sans doute la man?uvre consistant à lui racheter sa part, et donc risque de refuser ce rachat de part, ou alors à un prix fort.

Par Isadore

Bonjour,

Le seul moyen d'obliger un indivisaire à vendre sa part contre son gré passe par les enchères judiciaires, moyennant une procédure longue et souvent coûteuse.

A moins de le convaincre ou de ne vendre qu'une partie de la maison, choisissez le second acheteur.

Il y a une raison de privilégier un acheteur plutôt que l'autre ?